

« A l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, Terre d'asile Tunisie réitère son engagement pour un partage de responsabilités équitable, complémentaire et efficace dans la protection des personnes déracinées et en grande vulnérabilité en Tunisie et dans le monde »

Le 20 juin de chaque année ne constitue pas seulement un moment de réflexion collective sur l'absurdité du déplacement forcé, ses répercussions désastreuses sur la vie d'êtres humains et le sort des sociétés, mais il représente surtout une opportunité de mettre en valeur du courage et de la résilience de personnes déracinées ainsi que de d'exprimer notre solidarité envers elles et envers les communautés et pays d'accueil qui exercent, en les accueillant définitivement ou provisoirement, un acte de noblesse humaine et un devoir éthique et légal envers des personnes qui ont vécu le sort non choisi du déplacement forcé.

C'est donc avec beaucoup de **fierté**, **d'espoir** et de sens de **responsabilité** que Terre d'asile Tunisie (TAT) célèbre cette année la Journée Mondiale du Réfugié avec les communautés internationale et nationale, en Tunisie.

Fierté, qui - depuis sa création en 2012 - découle du quotidien de TAT avec ses bénéficiaires dont une partie est constituée de demandeurs d'asile, réfugiés, apatrides et personnes issues de la migration en situation de grande vulnérabilité. Nous sommes fiers de ces personnes qui nous montrent chaque jour un courage et une résilience inégalés. Notre fierté se transmet également à travers les multiples activités d'assistance que nous fournissons alors que les demandes et besoins dépassent les moyens disponibles.

Espoir, en phase avec le slogan de la journée cette année « **Espoir loin de chez soi** ».

Il est nécessaire de faire évoluer le narratif afin de sortir des stéréotypes classiques associant l'asile et le déplacement forcé exclusivement et uniquement aux drames et souffrances.

En ces temps d'incertitudes et de précarités mondiales, un message et une action dictés par l'espoir dans le traitement des besoins et aspirations des personnes déracinées aideront à mieux y répondre et à mettre l'accent sur l'apport de la communauté migrante tant en faveur des pays hôtes que dans les efforts de développement des pays d'accueil.

Sens de responsabilité, en respect des principes de la **solidarité humanitaire** et du **partage des responsabilités** tels que stipulés par plusieurs références universelles et régionales en la matière, notamment le Pacte Mondial sur les Réfugiés dont le principal objectif est de « *fournir la base d'un partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités* » à travers une coopération internationale efficace. Par ailleurs, au niveau des pays d'accueil, c'est de l'étendue du respect de ce principe de partage des responsabilités que dépend une protection efficace et ordonnée des bénéficiaires.

Dans ce contexte où le monde a enregistré la plus grande hausse du nombre des personnes déracinées en une année¹, avec un nombre total qui a atteint actuellement les 110 millions de personnes, et où le nombre des réfugiés et des demandeurs d'asile en Tunisie est de 9078² personnes enregistrées auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le principe du partage des responsabilités prend plus que jamais toute sa signification, alors que l'appui financier aux structures non gouvernementales et activités humanitaires reste en deçà des besoins réels sur le terrain, augmentant ainsi les risques inhérents à la situation de vulnérabilité - par définition - des personnes déracinées.

Animée par une approche participative et de complémentarité, forte d'une expertise de plus que 11 ans en Tunisie, TAT s'engage à jouer pleinement son rôle dans les termes de son mandat et en respect de ses valeurs.

En effet, entre 2019 et 2022 l'équipe de TAT a fourni, via une prise en charge directe ou à travers des référencement de ses partenaires onusiens, publics ou de la société civile, **2635 opérations d'assistance juridique à plusieurs personnes en grande vulnérabilité**. Elle a également fourni **2742 accompagnements sociaux en faveur de 1623 personnes issues de la migration en 2022 seulement**, leur permettant ainsi de bénéficier de kits d'hygiène, d'hébergement d'urgence, de loyers ou en assurant la continuité du processus de protection en les référant à des partenaires pour les besoins d'assistance psycho-sociale ou médicale dans le cadre d'un processus global de gestion intégrée des cas.

TAT continuera à se mobiliser pour assurer l'accès des personnes vulnérables à leurs droits et à une protection tout en les incitant à respecter les lois internes du pays hôte. Ceci est une responsabilité collective qui requiert un niveau de coordination accrue entre toutes les parties concernées par la question migratoire, une complémentarité basée sur l'identification objective préalable des forces et faiblesses des mécanismes et procédures de protection en place et un appui financier adéquat qui garantit le respect des droits de l'homme ainsi que l'autonomisation réelle des personnes migrantes.

TAT souligne dans ce cadre l'importance du respect du principe de non-refoulement en Tunisie et ailleurs, comme premier rempart juridique et comme garantie à l'accès même au droit à l'asile. Elle s'associe à tout effort collectif des acteurs publics du pays hôte et de sa société civile visant une meilleure protection des personnes concernées dans une approche globale, humaine et tenant en compte le potentiel de ces personnes et leur impact positif sur les pays d'accueil.

¹ Selon le rapport « tendances Mondiales » du HCR (<https://www.unhcr.org/fr/tendances-mondiales>) une augmentation de 19 millions de personnes a été enregistrée par rapport à 2021, soit la plus grande augmentation d'une année à l'autre jamais enregistrée.

² Selon les statistiques du HCR datant de Janvier 2023 - <https://data.unhcr.org/fr/country/tun/748>

Communiqué - Terre d'asile Tunisie - 20 Juin 2023

Tout en poursuivant l'exercice de son mandat humanitaire neutre et apolitique, TAT suit avec beaucoup d'attention tout développement concernant la gestion de la question migratoire en Tunisie et émet le souhait que les considérations propres aux responsabilités et prérogatives étatiques souveraines soient consolidées par les considérations également importantes découlant des obligations humanitaires internationales et des traditions d'accueil, de tolérance et d'égalité entre les êtres humains sans discrimination aucune, qui caractérisent la Tunisie tout au long de son histoire moderne et ancienne./.

Terre d'asile Tunisie
20 Juin 2023